

MARIE B.

**Siège social : 5, chemin de Boudouissou
34 600 – BEDARIEUX**

**Autorité administrative de contrôle :
Préfecture de l'HERAULT
Fonds de dotation en liquidation**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

COMPTES ANNUELS

Certifiés conformes à l'original par le liquidateur amiable :

*Certifiés conformes à l'original par le liquidateur amiable
je ti.*



CONSEIL &
EXPERTISE
DU SUD

Service au client, au développement

Bureau de SETE

220 avenue Maréchal Juin - 34200 SETE - www.sete@sec.li

Tél : 04-67-74-71-11 – Fax : 04-67-74-52-15

Comptes Annuels

FONDS DE DOTATION MARIE B.

5 CHEMIN DU BOUDISSOU

34600 BEDARIEUX

31/12/2017

Siret :

Code APE :

Sommaire

DESIGNATION	PAGES
Documents de synthèse	
Bilan	3
Compte de résultat	5
Liasse fiscale	

Documents de synthèse

BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le :		31/12/2017	31/12/2016
		Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en-cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)					
Participations (méthode de mise en équival.)					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
T.I.A.P					
Autres titres immobilisés	980 000,00	980 000,00			
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total (II)		980 000,00	980 000,00		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés				
	CRÉANCES				
	Clients et comptes rattachés (3)				
	Autres créances (3)	31 068,81		31 068,81	31 068,81
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
V.M.P (dont actions propres :)					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités				74,95	
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)					
Total (III)	31 068,81		31 068,81	31 143,76	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement d'obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GENERAL (I à VI)	1 011 068,81	980 000,00	31 068,81	31 143,76	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an	
Clause de réserve de propriété	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

BILAN PASSIF

		31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé :)	980 000,00	980 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :)		
	Réserve légale (3)		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)		
	Report à nouveau	-957 482,64	-953 736,54
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 754,98	-3 746,10
	Subventions d'investissement		
Provisions réglementées			
Total (I)		17 762,38	22 517,36
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 626,40
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	13 306,43	
Instruments de trésorerie			
Comptes réquil.	Produits constatés d'avance (4)		
Total (IV)		13 306,43	8 626,40
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I à V)		31 068,81	31 143,76
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	Ecart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	13 306,43	8 626,40	
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP			

COMPTE DE RESULTAT

				31/12/2017	31/12/2016
Nombre de mois de la période				12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 - France	2 - Exportation	Total
	Ventes de marchandises				
	Production vendue	biens			
		services			
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (14)				
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					
Autres produits (1) (11)					
Total des produits d'exploitation (2) (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			4 754,98	3 746,10
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales (10)				
	Dotations aux amortissements sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
Autres charges (12)					
Total des charges d'exploitation (4) (II)				4 754,98	3 746,10
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-4 754,98	-3 746,10
OPERATIONS EN COURANT	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)					
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (6)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)					
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				-4 754,98	-3 746,10

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
	Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		4 754,98	3 746,10
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) (15)		-4 754,98	-3 746,10

Renvois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			
	(2)	Dont	- Produits de locations immobilières		
			- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier		
			- Crédit-bail immobilier		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			
	(9)	Dont transferts de charges			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			
	(13)	Dont primes et cotisations complém. obligatoires personnelles ; facultatives			
	(14)	Chiffre d'affaires en Euros et centimes			
(15)	Résultat en Euros et centimes	-4 754,98	-3 746,10		

Liasse fiscale

FONDS DE DOTATION MARIE B

5, chemin de Boudouissou

34 600 - BEDARIEUX



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31/12/2017

FONDS DE DOTATION MARIE B

SIEGE SOCIAL :

5 CHEMIN DE BOUDOUISSOU

34 600 - BEDARIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Administrateurs,

1. - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION MARIE B, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la reconnaissance et la comptabilisation des recettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4. - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS

ADRESSES AUX MEMBRES DU FONDS DE DOTATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Présidente et dans les documents adressés aux Administrateurs du fonds de dotation sur la situation financière et les comptes annuels.

5. - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6. - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 30 Novembre 2018

Le Commissaire aux Comptes,
EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

Christian DUBOSC
COMMISSAIRE AUX COMPTES ASSOCIE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes, positioned over the printed name and title of the signatory.

BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le :			
		31/12/2017		31/12/2016	
		Brut 1	Amortissements d��pr��ciations 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appel�� (I)					
ACTIF IMMOBILIS��	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'��tablissement				
	Frais de d��veloppement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat��riel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en-cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCI��RES (2)				
	Participations (m��thode de mise en ��quival.)				
Autres participations					
Cr��ances rattach��es �� des participations					
T.I.A.P					
Autres titres immobilis��s	980 000,00	980 000,00			
Pr��ts					
Autres immobilisations financi��res					
Total (II)		980 000,00	980 000,00		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Mati��res premi��res, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits interm��diaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes vers��s				
	CR��ANCES				
	Clients et comptes rattach��s (3)				
	Autres cr��ances (3)	31 068,81		31 068,81	31 068,81
Capital souscrit et appel��, non vers��					
DIVERS					
V.M.P (dont actions propres :)					
Instruments de tr��sorerie					
Disponibilit��s				74,95	
COMPTES DE R��GULARISATION					
Charges constat��es d'avance (3)					
Total (III)	31 068,81		31 068,81	31 143,76	
Frais d'��mission d'emprunt �� ��taler (IV)					
Primes de remboursement d'obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GENERAL (I �� VI)	1 011 068,81	980 000,00	31 068,81	31 143,76	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part �� + 1 an	
Clause de r��serve de propri��t��	Immobilisations :	Stocks :		Cr��ances :	

BILAN PASSIF

		31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé :)	980 000,00	980 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :)		
	Réserve légale (3)		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)		
	Report à nouveau	-957 482,64	-953 736,54
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 754,98	-3 746,10
	Subventions d'investissement		
Provisions réglementées			
Total (I)		17 762,38	22 517,36
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 626,40
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	13 306,43	
Instrument de trésorerie			
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)		
Total (IV)		13 306,43	8 626,40
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I à V)		31 068,81	31 143,76
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	Ecart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	13 306,43	8 626,40	
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP			

COMPTE DE RESULTAT

				31/12/2017	31/12/2016
Nombre de mois de la période				12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 - France	2 - Exportation	Total
	Ventes de marchandises				
	Production vendue	biens			
		services			
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (14)				
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					
Autres produits (1) (11)					
Total des produits d'exploitation (2) (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			4 754,98	3 746,10
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales (10)				
	Dotations aux amortissements sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
Autres charges (12)					
Total des charges d'exploitation (4) (II)				4 754,98	3 746,10
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-4 754,98	-3 746,10
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)					
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (6)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)					
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				-4 754,98	-3 746,10



COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
	Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		4 754,98	3 746,10
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) (15)		-4 754,98	-3 746,10

Renvois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			
	(2)	Dont	- Produits de locations immobilières		
			- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier		
			- Crédit-bail immobilier		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			
	(9)	Dont transferts de charges			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			
	(13)	Dont primes et cotisations complém. obligatoires personnelles facultatives			
	(14)	Chiffre d'affaires en Euros et centimes			
(15)	Résultat en Euros et centimes	-4 754,98	-3 746,10		

FONDS DE DOTATION MARIE B

5, chemin de Boudouissou

34 600 - BEDARIEUX



***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 823-12 DU
CODE DE COMMERCE
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31/12/2017***

FONDS DE DOTATION MARIE B

SIEGE SOCIAL :

5 CHEMIN DE BOUDOUISSOU

34 600 - BEDARIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 823-12 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETABLI EN
APPLICATION DE L'ARTICLE L. 823-12 DU CODE DE
COMMERCE

Aux Administrateurs,

En application de la loi nous vous signalons que le rapport d'activité n'a pas été notifié à l'autorité administrative dans les délais impartis soit dans les six mois à compter de la clôture de l'exercice. Nous vous rappelons que cela n'est pas conforme à l'article 8 dernier alinéa du décret n° 2009-158 du 11 février 2009.

En application de la loi nous vous signalons que les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes n'ont pas été adressés à l'autorité administrative dans les délais impartis soit dans les six mois à compter de la clôture de l'exercice. Nous vous rappelons que cela n'est pas conforme à l'article 4 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009. joints au présent rapport.

Fait à Montpellier,
Le 30 Novembre 2018

Le Commissaire aux Comptes,
EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

Christian DUBOSC
COMMISSAIRE AUX COMPTES ASSOCIE

